



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
Tenue le lundi 19 octobre 2020 à 20h  
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Sébastien Rémillard, Michel Vaillancourt, Yves Métras et Vincent Meloche, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Douglas Brooks.

Absent :  
M. le conseiller Éric Payette

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 20h.*

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Vincent Meloche

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**Financement du règlement #396 décrétant une dépense et un emprunt de 422 918\$ pour l'acquisition d'une autopompe neuve au bénéfice du service de sécurité incendie**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Franklin n'a pas reçu les documents nécessaires à une bonne compréhension du dossier pour une prise de décision et devant être fournis par le gouvernement du Québec;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Yves Métras  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil demande à la direction générale de reconduire ce point à une séance ultérieure au cours de laquelle les documents nécessaires à une bonne compréhension du dossier seront présentés pour une prise de décision éclairée par les élus.

Adoptée à l'unanimité.

**Offre de service de l'ingénieur André Pilon en vue de coordonner le projet de pavage sur une portion du chemin Covey Hill**

**ATTENDU** la volonté du Conseil à paver une portion du chemin Covey Hill;

**ATTENDU** l'offre de service de l'ingénieur André Pilon présenté au conseil municipal et dont les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite offre de service et attestent tous en avoir fait la lecture;

**ATTENDU QUE** les honoraires demandés par l'ingénieur André Pilon et la pertinence de ses services pour coordonner le projet de pavage sur une portion du chemin Covey Hill;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Marc-André Laberge

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil mandate la direction générale à reconduire ce point à une séance ultérieure au bénéfice et de présenter un dossier plus étoffé pour une prise de décision éclairée;

**QUE** ce Conseil mandate la direction générale à valider la pertinence d'avoir recours à un ingénieur pour un tel projet de pavage.

Adoptée.

300-09-2020

301-09-2020

302-09-2020



No de résolution  
ou annotation

303-09-2020

**Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.**

ATTENDU l'obligation gouvernementale pour les employeurs de mettre en place une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

ATTENDU la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes présenté au conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ladite politique et attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes telle que présentée lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

304-09-2020

**Levée de la séance**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20h27.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 19 octobre 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier